

# MÉMO

**À: TOUT LE PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT ET INSCRIT AUX LISTES DE 1 ET 2 CONTRATS ET AUX LISTES DE PRIORITÉ DU SECTEUR DES JEUNES**

**OBJET : CHANGEMENT IMPORTANT DANS LA FAÇON DE PROCÉDER POUR OBTENIR DES REMPLACEMENTS DE PLUS DE CINQ (5) JOURS, LES CONTRATS À LA LEÇON AINSI QUE LES CONTRATS À TEMPS PARTIEL**

Madame,  
Monsieur,

Nous vous rappelons qu'à compter **du 1<sup>er</sup> mai 2013**, seul l'affichage web pour les offres d'emploi sera utilisé pour les remplacements de plus de cinq (5) jours, les contrats à la leçon ainsi que les contrats à temps partiel. La personne responsable aux Services des ressources humaines ne communiquera plus avec vous par téléphone pour vous les offrir.

Toutefois, lorsqu'une offre d'emploi sera comblée, nous vous confirmerons, par téléphone, que vous avez été retenu. Les autres personnes candidates ne seront pas contactées.

- Si vous postulez sur plus d'une offre, nous communiquerons avec vous, par téléphone, pour déterminer l'emploi que vous obtiendrez.
- Lorsqu'une offre a été comblée, le nom de la personne retenue apparaîtra sur l'affichage. Cette offre sera alors disponible dans la section des archives.

Les offres d'emploi sont accessibles sur le portail du site internet de la commission scolaire ou à l'adresse suivante :

<https://bv.csphares.qc.ca/affremp/connexion.php> .

Nous vous remercions de votre collaboration.

Janice Lemoignan  
Conseillère en gestion de personnel

2013-04-29